

ÉLECTION 2025

SECTIONS DU COMITÉ NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE



Candidature soutenue par le SNCS-FSU

Télesphore, SIME-NGANDO

Laboratoire Microorganismes : Génome et Environnement, Clermont-Ferrand

Section 32 du Comité national de la recherche scientifique - Collège A1

Chères et chers collègues,

La compréhension et la prédiction des conséquences des changements globaux (climat, activités humaines) sur la biosphère et la géosphère comptent parmi les défis importants à relever aujourd'hui et demain pour les scientifiques comme pour la société, dans un but de développement environnemental durable respectueux des équilibres écologiques et de préservation des ressources naturelles.

Il est nécessaire de renforcer la recherche fondamentale pour une meilleure compréhension des échanges hydrosphère-lithosphèreatmosphère-biosphère, à l'aide d'outils et de méthodes de quantification robustes. La complexité des systèmes considérés jointes à la forte variabilité des forçages climatiques et anthropiques nécessite l'acquisition sur le long terme de données dans le temps et dans l'espace permettant d'identifier des tendances évolutives, des ruptures, l'estimation des phénomènes exceptionnels et les réponses, et une meilleure compréhension des différents processus.

Le champ scientifique couvert par la section 32 est vaste. Les thèmes de recherche qui la composent lui confèrent le statut de section d'interfaces par excellence, intégrant à la fois des interfaces entre disciplines et objets d'études. La diversité des connaissances et des actions des laboratoires relevant de la section 32 participe largement aux préoccupations prioritaires manifestées dans les programmes et réseaux nationaux et internationaux.

Le Comité National est une instance scientifique représentative et reconnue, d'évaluation et de prospectives. Il doit rester une force indépendante de proposition. L'évaluation des chercheurs et des laboratoires doit s'effectuer dans la rigueur, la quiétude et la transparence, en s'appuyant sur une politique scientifique mise en œuvre dans le cadre d'une prospective élaborée avec l'ensemble de la communauté scientifique.

J'ai décidé de me présenter à vos suffrages car je pense que mon parcours scientifique et les responsabilités que j'ai assumées jusqu'à présent pourraient être utiles à notre section. J'appartiens à l'UMR 6023 (LMGE, Laboratoire Microorganismes : Génome & Environnement) dont les recherches concernent l'étude des microorganismes procaryotes et eucaryotes et des virus à différents niveaux d'intégration, depuis les aspects moléculaires et cellulaires jusqu'aux rôles de ces entités biologiques dans les écosystèmes naturels et modifiés. J'ai par le passé assuré la création et l'animation d'une équipe de recherche et la direction de mon UMR pendant 2 mandats. Actuellement je suis Représentant de l'IRD en Afrique Centrale encore pour quelques mois, ce qui m'a amené à avoir une expérience dans le domaine de la recherche pour le développement, à un moment ou le CNRS s'investit de plus en plus dans les PED. J'ai été membre de la Section 30 et de la CID 52 du CNRS et de la CSS3 de l'IRD. Ces responsabilités et mes propres activités scientifiques, me rendent à mesure de vous représenter et de défendre les disciplines de notre section.

Les candidates et candidats SNCS-FSU de la section 32 s'engagent POUR :

Afin de mener à bien ce programme, je m'engage, de la même manière que les autres candidats soutenus par le SNCS-FSU et pour lesquels je vous invite à voter également, Anniet LAVERMAN et José-Miguel SANCHEZ-PEREZ, à être à l'écoute de chacun d'entre vous, à permettre la diffusion des informations, et à relayer les personnels dans nos prises de décision, dans l'esprit d'une meilleure représentation auprès des instances nationales.

Bien cordialement à toutes et à tous,

Télesphore SIME-NGANDO

LE SNCS-FSU SOUTIENT AUSSI

dans le collège A1 de la section 32

Aniet LAVERMAN, ECOBIO (UMR 6553) José-Miguel SANCHEZ-PEREZ, CRBE (UMR 5300)



ÉLECTION 2025



SECTIONS DU COMITÉ NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Déclaration de candidature des candidates et candidats soutenu-es par le SNCS-FSU

Les élections au Comité national de la recherche scientifique de 2025 interviennent alors que le budget 2025 trahit les engagements budgétaires pris pour dix ans par la loi de programmation de la recherche en 2020, que le président du CNRS n'a fait que mettre sur « pause » son projet des « CNRS Key-Labs », et que l'administration Trump mène des attaques inouïes contre les scientifiques et la science. Face à ces manœuvres politiciennes et technocratiques, les candidates et candidats du SNCS-FSU se veulent les témoins actifs d'un fonctionnement collégial de la recherche scientifique publique, dans lequel l'évaluation n'est pas faite a priori, en fonction de thèmes à la mode, mais au plus près des avancées réelles de la recherche, par un débat transparent entre pairs élues et élus par la communauté des scientifiques. Les élues et élus SNCS-FSU auront à cœur de démontrer, par l'orientation qu'ils chercheront à donner au travail des sections, l'avantage que leur confère leur diversité et leur compétence scientifique. Ils défendront toutes les prérogatives du Comité national, notamment en ce qui concerne le recrutement des chercheuses et chercheurs, son rôle dans l'élaboration de la politique de recherche du CNRS, ainsi que sa mission d'évaluation des laboratoires du CNRS. Les élues et élus SNCS-FSU contribueront ainsi à garantir la liberté de recherche et les libertés académiques, conditions premières du progrès des connaissances dans tous les champs disciplinaires.

Affichage des résultats des concours chercheuses et chercheurs au CNRS

Le SNCS-FSU rassemble le plus grand réseau d'élues et élus au Comité national. C'est ce réseau qui permet au SNCS-FSU de rendre publics les résultats des concours chercheuses et chercheurs au CNRS sur son site web.

Le Comité national

Le Comité national, constitué de personnes issues de l'ensemble de la communauté scientifique, doit rester **indépendant** du CNRS et doit continuer à être **une assemblée de pairs** issus de différentes institutions et laboratoires, couvrant l'ensemble des champs scientifiques. Les élues et élus SNCS-FSU rappelleront leur rôle de représentant-es de la communauté scientifique non seulement auprès de la direction du CNRS, mais aussi plus largement dans le débat public. Elles et ils travailleront à ce que soit renforcé le rôle des sections dans les relations auprès des directions des instituts du CNRS.

Une instance d'évaluation

Le Comité national (CN) doit rester une instance d'évaluation des personnels et des laboratoires dont le fonctionnement soit transparent et équitable. Au service de la recherche, soucieux de ses personnels, le CN apporte une évaluation et un suivi constructif de la carrière des chercheurs et des chercheuses, visant à l'amélioration du travail scientifique et à la prévention des difficultés en amont de toute situation de blocage. Les élues et élus SNCS-FSU s'engagent à prendre en compte, dans l'évaluation, les conditions de travail individuelles et collectives (structures de recherche, financements...) et toutes les contraintes de l'environnement scientifique, social, écologique, relationnel et administratif. Elles et ils valoriseront

l'ensemble des missions statutaires (recherche, formation à et par la recherche, diffusion des connaissances, expertise, valorisation, administration de la recherche) et œuvreront pour une réelle politique de promotion. Face au HCERES, totalement technocratique, les élues et élus SNCS-FSU demanderont que l'évaluation des laboratoires du CNRS soit pleinement confiée aux sections du Comité national.

Les concours

Pour les questions touchant à l'organisation pratique des concours, les élues et élus SNCS-FSU préserveront fermement l'indépendance des jurys d'admissibilité formés des membres des sections. Elles et ils rappelleront l'importance de l'avis scientifique ayant mené au classement des candidatures et s'opposeront à sa remise en cause par les jurys d'admission. Pour les concours d'accès au grade de directrice et directeur de recherche comme pour les promotions au sein d'un corps, les élues et élus SNCS-FSU demanderont que le nombre de postes ouverts permette la promotion de tou-tes les agent-es qui y aspirent légitimement en raison de leur ancienneté et de leur travail. Les élues et élus SNCS-FSU exigeront des conditions d'examen des dossiers qui garantissent l'égalité de traitement des candidates et candidats.

Voter pour les candidates et candidats SNCS-FSU c'est voter pour :

- Des collègues qui s'impliqueront dans une évaluation de qualité, collégiale, contradictoire et nationale, en restant à l'écoute de l'ensemble de la communauté scientifique au-delà de leur sous-discipline de compétence et qui rendront compte des décisions prises en session ;
- Des chercheuses et des chercheurs qui agiront pour la défense de la liberté de recherche, de la recherche publique et du CNRS ;
- Des collègues qui s'opposeront à une remise en cause des concours nationaux, notamment via les chaires de "professeur junior", et aux abus du fléchage et du coloriage thématique ou géographique ;
- Un Comité national qui joue pleinement son rôle dans la politique scientifique du CNRS, avec notamment l'évaluation des laboratoires du CNRS confiée en totalité aux sections du Comité national ;
- Une représentation légitime de la communauté scientifique, composée en majorité d'élues et élus.

